



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 18 JUN 2024

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 18 juin 2024 à 16h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	10	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric WEHRUNG

DELIBERATION N°5
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2023, établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de l'exercice budgétaire 2023 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2023 du budget principal du CCAS présente les résultats suivants :

Réalisations 2023	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 224 074,42	1 224 074,42	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	15 898,94	15 898,94
TOTAL	1 224 074,42	1 239 973,36	15 898,94

Restes à réaliser	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Résultats antérieurs reportés	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	93 741,40	93 741,40
TOTAL	0,00	93 741,40	93 741,40

Résultat global de clôture	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 224 074,42	1 224 074,42	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	109 640,34	109 640,34
TOTAL	1 224 074,42	1 333 714,76	109 640,34

D'où un excédent global de clôture de 109 640,34 €.

Ce compte administratif 2023 se décompose ainsi :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 224 074,42 €. Elles sont en augmentation de 116 686,78 € (+ 10,54 %) par rapport à 2022. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	312 090,00	239 832,06	346 888,00	327 753,53	335 970,00	321 570,47	95,71%	-6 183,06	-1,89%
012 CHARGES DE PERSONNEL	483 000,00	480 733,92	492 000,00	478 301,64	458 000,00	457 999,79	100,00%	-20 301,85	-4,24%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 900,00	74 666,12	331 137,00	286 859,18	526 429,47	428 123,55	81,33%	141 264,37	49,25%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 251,82	213 757,69	0,00	0,00	1 000,00	481,67	48,17%	481,67	#DIV/0!
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 117 241,82	1 008 989,79	1 170 025,00	1 092 914,35	1 321 399,47	1 208 175,48	91,43%	115 261,13	10,55%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	15 572,62	15 572,62	71 294,21	14 473,29	15 898,94	15 898,94	100,00%	1 425,65	9,85%
Total des dépenses de fonctionnement	1 132 814,44	1 024 562,41	1 241 319,21	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	91,53%	116 686,78	10,54%

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les **dépenses de personnel** diminuent par rapport à 2022 (- 4,24 %). Il s'agit de la refacturation des charges de personnel payées sur le budget principal de la Ville (457 999,79 €).

Les **charges à caractère général** sont en léger recul par rapport à 2022 : - 6 183,06 € (- 1,89 %). Elles sont principalement constituées par :

- les repas commandés à la société SOGERES pour le restaurant Jaurès et le portage de repas à domicile : 120 422,63 € (+ 41,60 € + 0,03%)
- les colis d'été et d'hiver distribués aux seniors joinvillais : 36 380,91 € (+ 3 388,25 €, + 10,27 %)
- les frais de fonctionnement de la MSE : 50 492,51 € (- 3 968,08 €, - 7,29 %) répartis comme suit :
 - Frais de nettoyage pour 9 595,13 € (contre 9 399,89 € en 2022)
 - Les charges locatives pour 4 875,32 € (contre 4 573,08 € en 2022)
 - Les fluides pour 4 053,39 € (contre 3 164,81 € en 2022)

- Les frais d'affranchissement pour 21 915,12 € (contre 17 652,50 € en 2022)
- Frais de maintenance, assurance, cotisations, abonnements, fournitures pour 10 053,55 € (contre 19 670,31 € en 2022 dont 9 752,08 € pour un nouveau logiciel de gestion)
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 € identique à 2022
- les intervenants seniors (ateliers divers) : 30 177,79 € (+ 9 417,93 €, + 50,18 %),
- les animations seniors (sorties, repas du nouvel an,...) : 62 577,77 € (+ 3 720,99 par rapport à 2022).

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » qui regroupe les aides attribuées par le CCAS et la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Résidences autonomes a augmenté de 141 264,37 € (428 123,55 € contre 286 859,18 €).

Nous retrouvons les réalisations suivantes :

- la subvention du budget principal du CCAS au budget annexe des Résidences autonomes : 332 791,45 € (contre 242 687,49 € en 2022 + 37,13%)
- Aides et secours accordés : 88 830,29 € (contre 37 867,83 € en 2022 + 134,58%)
- Subvention à l'association Terre Anoe : 1832,00 € (contre 960,00 € en 2022 + 90,83%)
- Redevances pour logiciels de gestion : 3 517,03 €
- Frais d'obsèques : 1 152,78 €

Les **dépenses d'ordre** correspondent aux opérations d'amortissement des biens acquis par le CCAS pour 15 898,94 €. Ces écritures sont sans impact sur l'équilibre du budget, car la même somme est inscrite au chapitre 040 en recette d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 1 224 074,42 €. Elles sont en augmentation de 116 686,78 € (+ 10,54 %) par rapport à 2022. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	152 021,00	134 195,04	144 921,00	116 581,24	120 150,00	117 813,81	98,06%	1 232,57	1,06%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	980 793,44	890 150,37	1 039 577,29	990 314,40	1 217 148,41	1 105 801,64	90,85%	115 487,24	11,66%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	492,00	0,00	458,97	#DIV/0!	-33,03	-6,71%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		217,00							
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 132 814,44	1 024 562,41	1 184 498,29	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	91,53%	116 686,78	10,54%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	56 820,92	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	1 132 814,44	1 024 562,41	1 241 319,21	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	91,53%	116 686,78	10,54%

Les **produits des services** sont en très légère hausse (+ 1,06 %), conformément aux prévisions budgétaires. Il s'agit des recettes perçues au titre du portage à domicile ainsi que la prestation de restauration proposée à la Résidence Jaurès (117 813,81 €).

Principale recette du CCAS, la subvention versée par le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont s'élève à 1 094 201,64 € en hausse de 163 082,94 € (+ 17,51 %).

Afin de ne pas mobiliser des crédits inutilement, cette subvention finance strictement le besoin de financement du CCAS en 2023, compte tenu des dépenses réalisées.

Le CCAS a également perçu, en provenance du Conseil départemental, 11 600,00 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 986,95	250,00	104 720,24	10 978,84	109 640,34	0,00	0,00%	-10 978,84	-100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles d'investissement	92 786,95	250,00	107 720,24	10 978,84	112 640,34	0,00	0,00%	-10 978,84	-100,00%
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	56 820,92	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses d'investissement	92 786,95	250,00	164 541,16	10 978,84	112 640,34	0,00	0,00%	-10 978,84	-100,00%

En 2023, le CCAS n'a réalisé aucune dépense d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	15 572,62	15 572,62	71 294,21	14 473,29	15 898,94	15 898,94	100,00%	1 425,65	9,85%
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	74 214,33	74 214,33	90 246,95	90 246,95	93 741,40	93 741,40	100,00%	3 494,45	3,87%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes d'investissement	92 786,95	90 496,95	164 541,16	104 720,24	112 640,34	109 640,34	97,34%	4 920,10	4,70%

En 2023, les recettes d'investissement correspondent d'une part aux opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS (15 898,94 €). Cette somme est le pendant de la réalisation faite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Elles correspondent d'autre part à l'excédent d'investissement des années précédentes (93 741,40 €).

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2023 du budget principal.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Document de référence	- projet de compte administratif 2023 – budget principal du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de CCAS pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2023	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	15 898,94
Résultat antérieurement reporté	93 741,40
Résultat de clôture 2023	109 640,34

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS pour l'exercice 2023 sur le budget principal du CCAS pour l'exercice 2024.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

M. Frédéric WEHRUNG
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 26 JUIN 2024
Fait à Joinville-le-Pont le : 05 JUL. 2024
télétransmis au contrôle de légalité le :

26 JUIN 2024



